

## BREVE DECLARATION

*(Adoptée en 1932 par l'E.L.S.M)*

### *de Saintes Ecritures*

1. Nous enseignons que les Saintes Ecritures diffèrent de tous les livres dans le monde dans ce qu'elles sont la Parole de Dieu. Elles sont la Parole de Dieu parce que les hommes saints de Dieu qui ont écrit les Ecritures avaient seulement écrit ce que le Saint Esprit leur avait communiqué par inspiration, 2Tim.3 :16 ; 2 Pierre 1 :21.

Nous enseignons aussi que l'inspiration verbale des Ecritures n'est pas une soi-disant « déduction théologique », mais que c'est enseigné par les déclarations directes des Ecritures, 2 Tim.3 :1 ; Jean 10 :35 ; Rom 3 :2 ; 1 cor. 2 :13. Du fait que les Saintes écritures sont la Parole de dieu, c'est clair qu'elles ne contiennent aucune erreur ou contradiction, mais ce qu'elles sont dans toutes leurs parties et termes la vérité infaillible, aussi de ces parties qui traitent de l'historique, géographique et d'autres matières laïques, Jean 10 :35.

2. Nous enseignons plus loin au sujet des Saintes Ecritures qu'elles sont données à l'Eglise chrétienne par Dieu pour le fondement de la foi, Eph.2 :20. D'où les Saintes Ecritures sont l'unique source de laquelle toutes les doctrines proclamées dans l'Eglise chrétienne doivent être, donc prises, aussi, la seule règle et normes par laquelle tous les enseignements et doctrines doivent être examinés et jugés. Avec les confessions de notre Eglise nous enseignons aussi que la « règle de la foi » (analogia fidei) en conformité de laquelle les Saintes écritures doivent être comprises sont les passages clairs des Saintes Ecritures elles-mêmes qui font ressortir les doctrines individuelles. (Apologie. Triglot , p.441, § 60 ; Mueller, p.284). La règle de la foi n'est pas faite d'homme soi-disant « totalité de l'Ecriture » (« Ganzes der Schrift »).

3. Nous rejetons la doctrine laquelle au nom de la Science a largement gagné la popularité dans l'Eglise de nos jours que la Sainte Ecriture n'est pas dans toutes ses parties la Parole de Dieu, mais en partie la Parole de Dieu et en partie la parole de l'homme et d'où ça fait ou tout au plus, devrait contenir l'erreur. Nous rejetons cette doctrine erronée comme horrible et blasphématoire, du fait que ça contredit pleinement Christ et ses Saints Apôtres, met en place les hommes comme juges au delà même de la Parole de Dieu, renverse le fondement de l'Eglise chrétienne et sa foi.

### *de Dieu*

4. Sur base des Saintes Ecritures nous enseignons l'article Sublime de la Sainte Trinité ; c'est-à-dire, nous enseignons que le seul vrai Dieu, Deut.6 :4 ; 1Cor. : 8 :4, est le Père et le fils et le Saint Esprit, trois personnes distinctes, mais de la seule et la même essence, égales en puissance, égales en éternité, égales en majesté, parce que chaque personne possède une entière essence divine, Col.2 :9 ; Matt. 28 :19. Nous soutenons que tous les enseignants et communions ***qui dénie la doctrine de la Sainte Trinité est hors la pâle de l'Eglise Chrétienne.*** La Triune Dieu est le Dieu qui est plein de grâce à l'homme, Jean 3 :16-18, 1 Cor. 12 :3. Depuis cette chute aucun homme ne peut croire dans la « paternité » de Dieu à moins qu'il croit en l'Enfant de Dieu Eternel, qui devint homme et nous réconcilia avec Dieu par sa satisfaction indirecte, 1 Jean 2 :23 ; Jean 14 :6. D'où nous mettons en garde contre l'Unitarisme qui, dans notre pays a dans une certaine mesure pénétré les sectes et est en train aussi de se répandre particulièrement à travers l'influence des loges.

### *De la création*

5. Nous enseignons que Dieu a créé le ciel et la terre et cela dans la manière et dans l'espace du temps écrit dans les Saintes Ecritures, spécialement Gén. 1et 2, nommément, par sa toute puissance de la Parole créatrice et, dans six jours. Nous rejetons toute doctrine qui nie ou limite l'œuvre de la création comme enseignée dans l'Ecriture. A nos jours elle est niée ou limitée par ceux, qui, soi- disant déclare en déférence de la science que le monde est venu en existence à travers un processus de l'évolution ; c'est-à-dire, ce qu'il a, dans une immense période de temps, s'était développé lui-même. Du fait qu'aucun homme était présent quand il avait plu à Dieu de créer le monde, nous devons chercher un compte fiable de la création dans le récit propre de Dieu, trouvé dans le livre propre de Dieu, la Bible. Nous acceptons le récit propre de Dieu avec plein de confiance et confessons avec le Catéchisme de Luther : « Je crois que Dieu m'a fait et toutes les créatures ».

### *de l'Homme du péché*

6. Nous enseignons que le premier homme n'était pas bête ni capable d'un simple développement intellectuel, ***mais que Dieu avait créée l'homme en sa propre image***, Gén.1 :26,27 ; Eph. 4 :24 ; Col.3 :10, c'est-à-dire, dans la vraie connaissance de Dieu et dans la vraie justice et

sainteté et doté d'avec une vraie connaissance scientifique de la nature, Gén.2 :19-23.

7. Nous enseignons plus loin que le péché est arrivé dans le monde par la chute du premier homme, comme décrit Gén.3. Par cette chute non seulement lui-même, mais aussi toute sa progéniture naturelle avait perdu la connaissance original, justice et d'où tous les hommes sont déjà pécheurs par la naissance, morts dans les péchés, inclinés à tout mal et, soumis à la colère de Dieu, Rom.5 :12,18 ; Eph.2 :1-3. Nous enseignons aussi que les hommes sont incapables, par aucun de leurs propres efforts ou par l'aide de la « science et culture », de se réconcilier eux-mêmes avec Dieu et d'où conquérir la mort et la condamnation.

### ***de la Rédemption***

8. Nous enseignons aussi que dans la plénitude du temps du fils de Dieu l'Eternel était fait l'homme en assumant, de la vierge Marie à travers l'opération du Saint Esprit, une nature humaine comme dans la notre, encore sans péché, et la recevant dans sa personne divine. Jésus-Christ est donc « **vrai Dieu engendré du Père de l'éternité, et aussi vrai homme, né de la vierge Marie** », vrai Dieu et vrai Homme dans une personne indivisée et indivisible. L'objectif de cette incarnation miraculeuse du fils de Dieu était qu'il devienne le Médiateur entre Dieu et les hommes, accomplissant toutes les deux, la loi divine et la souffrance et mourant à la place de l'homme. Dans cette manière Dieu a réconcilié tout le monde pécheur en lui-même, Gal.4 :4,5 ; 3 :13 ; 2 Cor.5 :18,19.

### ***de la Foi en Christ***

9. Depuis que Dieu a réconcilié tout le monde en lui-même à travers la vie et la mort par procuration de son Fils et a commandé que la réconciliation effectuée par Christ soit proclamée aux hommes dans l'Evangile afin qu'ils la croient, 2 Cor.5 :18,19 ; Rom.1 :5, ainsi donc **la foi en Christ est la seule voie pour les hommes d'obtenir la réconciliation personnelle avec Dieu**, c'est-à-dire, pardon des péchés, comme témoigne tous les deux, l'Ancien et le Nouveau Testaments, Actes 10 :43 ; Jean 3 :16-18,36. Par cette foi en Christ, à travers laquelle les hommes obtiennent le pardon des péchés ne signifie d'aucun effort humain pour accomplir la Loi de Dieu après l'exemple du Christ mais la foi dans l'Evangile, c'est-à-dire, dans le pardon des péchés, ou justification, laquelle était pleinement gagnée pour nous par Christ et est offerte dans l'Evangile. Cette foi justifie, pas dans la mesure où c'est l'œuvre de

l'homme mais dans la mesure où elle repose sur la grâce offerte, le pardon des péchés, Rom.4 :16.

### ***De la conversion***

**10.** Nous enseignons que la conversion consiste en ceci, l'homme ayant appris de la Loi de Dieu qu'il est perdu et pécheur condamné, ***est amené à la foi dans l'Evangile***, lequel lui offre le pardon des péchés et le Salut éternel pour la satisfaction par procuration du Christ, Actes 11 :21 ; Luc 24 :46 ; Actes 26 : 18.

**11.** Tous les hommes, depuis la chute, sont morts dans les péchés, Eph.2 :1-3, et inclinés seulement au mal, Gén.6 :5 ; 8 :21 ; Rom.8 :7.

Pour cette raison, et particulièrement parce que les hommes regardent l'Evangile du Christ, crucifié pour les péchés du monde, comme folie, 1 Cor.2 :14, la foi dans l'Evangile, ou conversion à Dieu, n'est ni entièrement ni dans la toute dernière partie l'œuvre de l'homme, mais l'œuvre de la grâce de Dieu et al toute puissance seule, Phil.1 :29 ; Eph.2 :8 ; 1 :19 ; -Jér.31 :18. D'où l'Ecriture appelle la foi de l'homme, ou sa conversion, une résurrection des morts, Eph 1 :20 ; Col.2 :12, un être né de Dieu, Jean 1 :12, 13, une nouvelle naissance par l'Evangile, 1Pierre 1 :23-25, une œuvre de dieu comme la création de la lumière à la création du monde, 2 Cor.4 :6.

**12.** Sur base de ces déclarations si claires des Saintes Ecritures nous rejetons toute sorte de synergisme, c'est-à-dire, la doctrine selon laquelle la conversion est forgée non pas par la grâce et la puissance de Dieu seul, mais aussi en partie par la coopération de l'homme lui-même, par la conduite droite de l'homme, son attitude droite, sa droite détermination de soi, sa mignonne culpabilité au péché mignon comparé à d'autres, son empêchement à la résistance volontaire, ou toute autre chose par laquelle la conversion de l'homme et le salut son pris des mains pleines de grâce de Dieu et fait dépendre sur ce que l'homme fait ou laisse sans faire. Car cette abstention de la résistance volontaire ou de toute autre sorte de résistance est aussi uniquement une œuvre de la grâce, laquelle « change l'homme involontaire ou de toute autre sorte de résistance est aussi uniquement une œuvre de la grâce, laquelle « change l'homme involontaire en l'homme volontaire » Ezech.36 :26 ; Phil.2 :13. Nous rejetons aussi la doctrine selon laquelle l'homme peut décider de la conversion à travers « des puissances données par la grâce », du fait que cette doctrine présuppose que, avant la conversion l'homme possède

encore des puissances spirituelles par lesquelles il peut faire l'usage correcte de ce genre des « puissances données par la grâce ».

**13.** D'autre part, nous rejetons aussi la perversion calvinistique de la doctrine de la conversion, c'est-à-dire, la doctrine selon laquelle Dieu ne désire pas convertir et sauver tous écouteurs de la Parole, mais seulement une portion d'eux. Beaucoup d'écouteurs de la parole restent inconvertis et son non sauvés, non pas parce que Dieu ne désire pas sérieusement leur conversion et salut, mais seulement parce qu'ils résistent farouchement à l'opération de la grâce du Saint Esprit, comme enseigne l'Ecriture, Actes 1 :51 ; Matt. 23 :31 ; Actes 13 :46.

**14.** Comme la question pourquoi tous les hommes sont convertis et sauvés, voyant que la grâce de Dieu est universelle et tous les hommes sont également et complètement corrompus, nous confessons que nous ne pouvons pas la répondre. Des écritures nous connaissons seulement ceci : un Homme doit sa conversion et son salut, non pas à toute moindre culpabilité ou meilleure conduite de sa part, mais seulement à la grâce de Dieu. Mais toute non conversion de l'homme est due à lui-même seul : c'est un résultat de sa résistance obstinée contre l'opération convertissant du Saint Esprit, Hos.13 :9.

**15.** Notre refus d'aller au delà de ce qui est révélé dans ces deux vérités scripturales n'est pas du « calvinisme masqué » (« crypto calvinism ») mais précisément l'enseignement des Saintes Ecritures de l'Eglise Luthérienne comme il est présenté en détail dans la Formule de Concorde ( Triglot p.1081, §§557-59, 60b, 62, 63 ; M., p.716f) : « Celui-là est endurci, aveugle, donné plus à un esprit dépravé, pendant que l'autre en fait dans la même culpabilité, est encore converti, etc. -dans celles-ci et question similaires Paul nous fixe une certaine limite comment nous pouvons aller, nommément, ce d'une part nous devrions reconnaître le jugement de Dieu. Car ils méritent bien des pénalités des péchés quand Dieu avait ainsi puni une terre ou une nation pour mépris de sa Parole que sa punition s'étende aussi à leur postérité, comme on peut le voir dans les Juifs. Et par là Dieu dans certaines terres et personnes exhibe sa sévérité à ceux qui sont les siens de manière à indiquer ce que nous tous devrions mériter et devrions être digne et valoir, du fait que nous agissons méchamment en opposition de la Parole de Dieu et souvent chagrine sérieusement le Saint Esprit ; de telle manière que nous puissions vivre dans la peur de Dieu et reconnaître et louer la bonté de

Dieu, à l'exclusion de, et au contraire de, notre mérite en et avec nous à qu'il a donné sa Parole et avec qu'il la laisse et dont il n'endurci pas et rejette...Et ceci son jugement juste, bien mérité qu'il expose dans certains pays, nations et personnes de manière que quand nous nous plaçons à côté d'eux et comparés avec eux (quam simillimi illis de prehensi, i.e, et se retrouve plus similaire à eux), nous pouvons apprendre plus consciencieusement à reconnaître et louer la pure grâce imméritée dans les récipients de la miséricorde....Quand nous procédons ainsi plus loin dans l'Article, nous restons sur le juste chemin, comme il est écrit, Hos.13 :9 : « Ce qui cause ta ruine, Israël, c'est que tu as été contre moi, contre celui qui pouvait te secourir » Cependant, en rapport avec ces choses en controverse qui se dressent tout haut et au delà des limites, nous devrions avec Paul placer le doigt sur nos lèvres et se souvenir et dire, Rom.9 :20 : « O homme, toi plutôt, qui est tu pour contester avec Dieu ? » La formule de concorde décrit le mystère qui nous confronte ici non pas comme un mystère dans le cœur de l'homme (un mystère « psychologique », mais enseigne que, quand nous essayons de comprendre pourquoi « on est endurci, aveugle donné au delà d'un esprit dépravé, pendant que l'autre, qui en fait dans la même culpabilité, est encore converti, « nous entrons dans le domaine des jugements insondables de Dieu et voies passées retrouvées, lesquels nous sont révélés dans sa Parole, mais lesquels nous reconnâtrons dans la vie éternelle, 1 Cor.13 :12.

**16.** Les Calvinistes résolvent ce mystère, lequel Dieu n'a pas révélé dans sa parole en refusant l'universalité de la Grâce ; les Synergistes, refusant que le Salut est par la grâce seule. Toutes les deux solutions sont complètement vicieuses, du fait qu'elles contredisent l'Ecriture et du fait que tout pauvre pécheur reste dans le besoin de, et doit s'accrocher à, toutes les deux grâces universelles illimitées et l'illimitée « par la grâce seule », qu'il désespère et périsse.

### ***de la Justification***

**17.** La Sainte Ecriture résume tous ses enseignements au regard de l'amour de Dieu au monde des pécheurs, en regard du salut racheté par Christ, et en regard de la foi en Christ comme la seule voie pour obtenir le salut, dans l'article de la Justification. L'écriture enseigne que Dieu a déjà déclaré le monde entier d'être juste en Christ, Rom.5 :19 ; 2Cor.5 :18-21 ; Rom.4 :25 ; que donc non pas à cause de leurs bonnes œuvres, mais sans les travaux de la Loi, par la grâce, à cause du Christ, il justifie, c'est-à-dire, croire, accepter, et compter sur, les faits que à cause du Christ leurs péchés sont pardonnés.

Ainsi le Saint-Esprit témoigne à travers Saint Paul : « Il n'y a point de distinction ; car tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu, étant gratuitement justifiés par sa grâce, par le moyen de la rédemption qui est en Christ Jésus », Rom.3 :23,24. Et encore : « Donc, nous concluons que l'homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la Loi », Rom.3 :28.

**18.** A travers cette doctrine seul Christ est donné l'honneur qui lui est dû, nommément, ce qu'à travers sa sainte vie et souffrance innocente et mort Il est notre Sauveur. Et à travers cette doctrine seule des pauvres pécheurs ont une consolation durable que Dieu est assurément plein de grâce à eux. Nous rejetons comme apostasie de la religion chrétienne toutes doctrines par lesquelles les œuvres propres de l'homme et mérite sont mélangés dans l'article de la justification devant Dieu. Pour la religion chrétienne c'est la foi que nous avons pour la rémission des péchés et salut à travers la foi en Christ Jésus, Actes 10 :43.

**19.** Nous rejetons comme apostasie de la religion chrétienne non seulement la doctrine des unitaristes, qui promettent la grâce de Dieu aux hommes sur base de leurs efforts moraux ; non seulement la grossière œuvre-doctrine des papistes, qui expressément enseignent que des bonnes œuvres sont nécessaires pour obtenir la justification ; mais aussi la doctrine de Synergistes, qui en fait utilisent la terminologie de l'Eglise chrétienne et disent que l'homme est justifié « par la foi » « par la foi seule » mais aussi mélangent les œuvres humaines dans l'article de la justification attribuant à l'homme la coopération avec Dieu dans le petit bois de la foi et débouche ainsi sur le territoire des papistes.

### ***des bonnes œuvres***

**20.** Devant Dieu des bonnes œuvres sont celles qui sont faites pour la gloire de dieu et pour le bien de l'homme conformément à la règle de la Loi divine. Pareilles œuvres, cependant, aucun homme fourni néanmoins il croit premièrement qu'on lui a donné la vie éternelle par la grâce, à cause du Christ, sans aucune de ses propres œuvres, Jean 15 :4,5. Nous rejetons comme folie la déclaration, fréquemment faite dans nos jours, selon laquelle les œuvres doivent être placées en avant ; et « la foi en dogmas »-qui veut dire l'Evangile du Christ crucifié pour les péchés du monde-doivent être relégués en arrière. Du fait que les bonnes œuvres ne précèdent jamais la foi dans l'Evangile, il est évident que seulement le moyen par lequel nous chrétiens pouvons devenir riche en bonnes œuvres (et Dieu devrait nous avoir être riches en bonnes œuvres, Tite 2 :14) doit incessamment se souvenir de la grâce de Dieu

que nous avons reçu en Christ, Rom.12 :1, 2 cor.8 :9. D'où rejetons come non chrétien et folie toute tentative de produire des bonnes œuvres sans contrainte de la loi ou à travers des mobiles charnels.

### *du Moyen de la grâce*

**21.** Bien que Dieu est présent et opère partout à travers toute création et donc le monde entier est plein des récompenses et bénédictions temporelles de Dieu, Col.1 :17, Actes : 17 :28 ; 14 :17, encore nous tenons avec l'Ecriture que Dieu offre et communique aux hommes des bénédictions spirituelles achetées par Christ, nommément, la rémission des péchés et les trésors et dons y relatifs, seulement par les moyens externes de la grâce ordonnés par Lui. Ces moyens de la grâce sont la Parole de l'Evangile, en toute forme dans laquelle elle apportée à l'homme, et les sacrements du Saint Baptême et de la Sainte cène. La Parole de l'Evangile promet et applique la grâce de Dieu, travaille la foi et régénère ainsi l'homme, et donne le Saint Esprit, Actes 20 :24 ; Rom.10 :17 ; 1 Pierre 1 :23 ; Gal.3 :2. Le Baptême, aussi, est appliqué pour la rémission des péchés et est donc un lavage de régénération et renouvellement du Saint Esprit, Actes 2 :28 ; 22 :16 ; Tite 3 :5. De même l'objet de la Sainte cène, c'est-à-dire, de l'administration du corps et du sang de Christ, n'est rien d'autre que la communication et scellant rémission des péchés, comme les paroles déclarent : « Donné pour vous », et « répandu pour vous pour la rémission des péchés, » Luc 22 :19, 20 ; Mathieu 26 :28 et : « cette coupe est le Nouveau Testament dans mon sang, » 1 Cor.11 :23 ; Jér 31 : 31-34. (« Nouvelle alliance »).

**22.** Du fait que c'est seulement par le moyen extérieur ordonné par Lui que Dieu a promis de communiquer la grâce et le Salut racheté par Christ, l'Eglise chrétienne doit rester sur place avec le moyen de la grâce qui lui est confié, mais allez dans le monde entier avec la prédication de l'Evangile et l'administration des sacrements, Mathieu 28 :19-20 ; Marc 16 :15-16. Pour la même raison aussi les Eglises sur place ne devront jamais oublier qu'il n'y a aucune autre façon de gagner les âmes pour l'Eglise et les garder avec elle que l'emploi, fidèle et diligent du moyen de la grâce divinement ordonné. Quoi que des activités n'appliquent pas directement la Parole de Dieu ou sous entend une pareille application nous condamnons comme « nouvelles méthodes » activités non appropriés à l'Eglise qui ne construit pas, mais font du mal à l'Eglise.

**23.** Nous rejetons comme dangereuse erreur la doctrine qui perturbait l'Eglise de la Réforme que la grâce et l'Esprit de Dieu sont

communiqués non pas par les moyens extérieurs ordonnés par Lui, mais par une opération immédiate de la grâce. Cette doctrine erronée base la rémission des péchés, ou la justification sur une « grâce infusée » fictive ; c'est-à-dire, sur une qualité de l'homme, et établi ainsi la doctrine- œuvre des papistes.

### *de l'Eglise*

24. Nous croyons qu'il y a une seule Sainte Eglise Chrétienne sur la terre dont Christ est le Chef et laquelle est rassemblée, préservée, et dirigée par Christ à travers l'Evangile. Les membres de l'Eglise Chrétienne sont les chrétiens, c'est-à-dire, tous ceux qui ont désespéré de leur propre justice devant Dieu et croient que Dieu pardonne leurs péchés à cause du Christ. L'Eglise chrétienne, au sens propre du terme, est composée seulement des croyants, Actes 5 :14 ; 16 :18 ; qui signifie qu'il n'y a personne en qui le Saint Esprit a amené la foi dans l'Evangile, ou qui est la même chose-dans la doctrine de la justification, peut être débarrassé de ses adhérents dans l'Eglise chrétienne ; et d'autre part, que personne dont le cœur ne demeure pas dans cette doctrine peut être débarrassé de ce genre d'adhérents.

Tous les non -croyants, quoi qu'ils peuvent être dans la communion extérieure avec l'Eglise et même tenir l'office de l'enseignant ou tout autre office dans l'Eglise, ne sont pas membres de l'Eglise, mais au contraire, demeures et instruments de Satan, Eph 2 :2. Ceci est aussi l'enseignement de nos confessions Luthériennes : « Il est certain, Cependant, que les méchants sont dans le pouvoir du diable et membres du royaume du diable, comme Paul enseigne, Eph. 2 :2, quand il dit que « de l'esprit qui agit maintenant dans le fils de la rébellion, » etc. (Apologie. Triglot, p.231, §16 ; M., p.154).

25. Du fait que c'est par la foi dans l'Evangile seulement que les hommes deviennent membres de l'Eglise chrétienne et du fait que cette foi ne peut pas être vue par des hommes, mais elle est connue à Dieu seul 1 rois 8 :39 ; Actes 1 :24 ; 2 Tim 2 :19, ***ainsi donc l'Eglise chrétienne sur la terre est invisible***, Luc 17 :20, ***et elle restera invisible jusqu'au jour du jugement***, Col.3 :3,4.

Dans nos jours certains Luthériens parlent de deux côtés de l'Eglise, prenant les moyens de la grâce comme « son côté visible ». c'est vrai, les moyens de la grâce sont nécessairement en rapport avec l'Eglise, voyant que l'Eglise est créée et même préservée à travers eux. Mais les moyens de la grâce ne sont pas pour cette raison une partie de l'Eglise ; car

l'Eglise, dans le sens propre du mot, consiste seulement des croyants, Eph.2 :19,20 ; Actes 5 :14. Soyons complices que la notion de l'Eglise chrétienne nous continuerons à appeler les moyens de la grâce les « marques de l'Eglise ». Juste comme le blé ne peut se trouver seulement que là où il a été semé, ainsi l'Eglise ne peut se trouver que là où la Parole de Dieu est dans l'emploi.

26. Nous enseignons que cette Eglise, qui est la communion invisible de tous les croyants, doit être trouvée non seulement dans ces communions extérieures de l'Eglise qui enseignent purement la Parole de Dieu en toute part, mais aussi là où ensemble avec erreur, plupart de la Parole de Dieu reste encore que des hommes peuvent être amenés à la connaissance de leurs péchés et à la foi dans le pardon des péchés, dont Christ a gagné pour tous les hommes, Marc 1 :18 : Samaritains : Luc 12 :1 ; Jean 4 :25.

27. Eglises locales ou congrégations Locales. -La Sainte Ecriture, cependant, ne parle pas simplement d'une seule Eglise, laquelle embrasse les croyants de tous lieux, comme dans Mathieu 16 :18, Jean 10 :16, mais aussi des Eglises au pluriel c'est-à-dire, des églises locales, comme dans 1 Cor.16 :19 ; 1 :2 ; Actes 8 : 1, les églises d'Asie, l'église de Dieu à Corinthe, l'église à Jérusalem. Mais ceci ne signifie pas qu'il y a deux sortes d'églises, consistent uniquement des croyants, comme on voit clairement des adresses des épîtres aux églises locales ; par exemple, « à l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe, à ceux qui ont été sanctifiés en Jésus-Christ, appelés à être saints. » 1 Cor.1 :2 ; Rom 1 : 7, etc. la Société visible contenant des hypocrites ainsi que des croyants, est appelée une église seulement dans un sens impropre, Mathieu 13 :47-50, 24-30, 38-43.

28. Sur la Fraternité d'Eglise-Depuis que Dieu ordonnait que sa parole seulement, sans mélange de la doctrine humaine, soit enseignée et crue dans l'Eglise chrétienne, 1Pierre 4 :11 ; Jean 8 :31-32 ; 1 Tim. 6 :3, tous les chrétiens sont appelés par Dieu de faire la distinction entre les corps de l'Eglise Orthodoxe et hétérodoxe, de le quitter, Rom.16 :17. **Nous rejetons l'unionisme**, c'est-à-dire, fraternité d'Eglise avec les adhérents de la fausse doctrine, comme désobéissance à la recommandation de Dieu, comme causant des divisions dans l'Eglise, Rom.16 :17 ; 2Jean 9 :10, et comme impliquant le danger constant de perdre entièrement la Parole de Dieu, 2tim 2 :17-21.

**29.** Le caractère orthodoxe d'une église est établi non pas par son simple nom ni de son acceptation externe, et d'abonnement à un principe orthodoxe, mais par la doctrine qui est vraiment enseignée dans ses chaires, et dans ses séminaires théologiques, et dans ses publications. D'autre part, une église ne peut pas forger son caractère orthodoxe à travers l'intrusion des erreurs fortuites, une fois arrivées elles sont combattues et éventuellement dissipées par le moyen de la discipline doctrinale, Actes 20 :30 ; 1 Tim.1 :3.

**30.** Les originaux et vrais Possesseurs tous Droits et privilèges chrétiens. - Du fait que les chrétiens sont l'Eglise c'est une évidence qu'ils possèdent originalement les dons et droits spirituels dont Christ a gagné pour, et donné à son Eglise. Ainsi Saint Paul rappelle tous les croyants : « Que personne donc ne mette sa gloire dans des hommes ; car tout est à vous soit Paul, soit Apollos, soit Céphas, soit le monde, soit la vie, soit la mort, soit les choses présentes, soit les choses à venir. Tout est à vous : et vous êtes à Christ, et Christ est à Dieu » 1 Cor. 3 :21-22, et Christ lui-même confie à tous les croyants les clés du royaume du ciel, Math.16 :13-19 ; 18 :17-20 ; Jean 20 :22-23, et commande tous les croyants de prêcher l'Evangile et administrer les sacrements, Math. 18 :19-20 ; 1 cor.11 :23-25. En conséquence, nous rejetons toutes doctrines par lesquelles cette puissance spirituelle et toute autres partie y relative est jugée comme originalement intéressée dans certains individus ou corps, tel que le Pape, ou les Evêques, l'Ordre des Ministres, ou les Seigneurs laïcs ou Conseils ou Synodes, etc.

Les fonctionnaires de l'Eglise administrent publiquement leurs offices par vertu de délégation des pouvoirs, conférés à eux par les possesseurs originaux de ces genres des pouvoirs, et cette administration reste sous la supervision de ce dernier col. 4 :17. Tous les chrétiens ont aussi naturellement le droit et le devoir de juger et décider au sujet des matières de doctrine, non pas selon leurs notions propres, évidemment, mais selon la Parole de Dieu, 1Jean 4 :1 ; 1 Pierre 4 :11.

### ***du Ministère Public***

**31.** Par Ministère public nous voulons dire l'office par lequel la Parole de Dieu est prêchée et les sacrements administrés par ordre et dans le nom d'une congrégation chrétienne ordonnance divine ; c'est-à-dire, les chrétiens d'une quelconque localité doivent appliquer les moyens de la grâce non seulement secrètement et dans le cercle de leur

familles non plus dans leur relations communes avec des frères chrétiens, Jean 5 :39 ; Eph.6 :4 ; Col.3 :16,mais ils sont aussi appelés, par l'ordre divin, de prévoir que la parole de Dieu soit publiquement prêchée dans leur milieu, et les sacrements administrés selon l'institution du Christ, par des personne qualifiées pour un travail pareil, dont les qualifications et fonctions officielles sont exactement définies dans l'Ecriture, Tite 1 :5 ; Actes 14 :23 ; 20 :28 ; 2 Tim 2 :2.

32. Bien que l'office du ministère soit une ordonnance divine, il ne possède une autre puissance que la puissance de la Parole de Dieu, 1Pierre 4 :11 ; c'est-à-dire, c'est le devoir des chrétiens de rendre une obéissance inconditionnelle à l'office du Ministère chaque fois que, et pendant que le ministère leur proclame la Parole de Dieu, Heb 13 :17, Luc 10 :16. ***Si, cependant, le ministère dans ses enseignements et injonctions, devait aller au-delà de la parole de Dieu, ce serait un devoir des chrétiens non d'obéir, mais de le désobéir, en vue de rester fidèle à Christ***, Mathieu 23 :8. En conséquence, nous rejetons la fausse doctrine attribuant à l'office du ministère le droit de demander l'obéissance et la soumission aux matières dont Christ n'a pas recommandé.

33. Au regard de l'ordination, nous enseignons que ce n'est pas divin, mais une ordonnance ecclésiastique commandable (Smaldcald Articles Triglot, p.525, §10 ; M ; p.342).

### ***de l'Eglise et de l'Etat***

34. Quoi que tous les deux, l'Eglise et l'Etat sont des ordonnances de Dieu, en plus ils ne doivent pas être mélangés. L'Eglise et l'Etat ont entièrement des buts différents. Par l'Eglise, Dieu voudrait sauver les hommes, raison pour laquelle l'Eglise est appelée « mère » des croyants, Galates 4 :26 par l'Etat, Dieu voudrait maintenir l'ordre externe parmi les hommes, « afin que nous menions une vie paisible et tranquille, en toute piété et honnêteté, » 1 Tim.2 :2. Il s'en suit que les moyens par lesquels l'Eglise utilise pour gagner leurs fins sont entièrement différents. L'Eglise ne peut utiliser un autre moyen que la prédication de la Parole de Dieu, Jean 18 :11,36 ; 2 Cor.10 :4. L'Etat, d'autre part, fait des lois portant sur des matières et est habilité d'utiliser aussi l'épée et d'autres punitions corporelles pour leur exécution, Romains 13 :4.

En conséquence, nous condamnons la police de ceux qui voudront avoir le pouvoir de l'Etat utilisé « dans l'intérêt de l'Eglise » et qui d'où transforment l'Eglise en une domination profane ; comme ceux aussi, s'agissant des objectifs de diriger l'Etat par la parole de Dieu, cherche à transformer l'Etat dans en une Eglise.

### *de l'Election de la Grâce*

**35.** Par élection de la grâce nous voudrions dire cette vérité, dont tous ceux qui par la seule grâce de Dieu, à cause du Christ, par le moyen de la grâce, sont amenés à la foi, sont justifiés, sanctifiés, et préservés dans la foi ici à temps que tous ceux-ci avaient déjà été dotés d'éternité par Dieu avec la foi, justification, sanctification, et préservation dans la foi, et ceci pour la même raison, nommément, par la grâce seule, à cause du Christ, et par la foi, justification, sanctification, et préservation dans la foi, et ceci pour la même raison, nommément, par la seule grâce. Et que ceci est la doctrine de la Sainte Ecriture est évident dans Ephésiens 1 :3-7 ; 2 Théss.2 :13 ; Actes 13 :48 ; Rom 8 :28-30 ; 2 Tim.1 :9 ; Math. 24 :22-24 (Cp Formule de la Concordance, Triglot, p.1065, §§ 5,8,23 ; M., p.705).

**36.** En conséquence, nous réfutons comme une erreur anti scripturale que non seulement la grâce de Dieu et le mérite du christ sont la cause de l'élection de la grâce, mais que Dieu a, par surcroît, trouvé ou regardé quelque chose de bon en nous qui l'avait poussé de nous élire, ceci étant destiné de diverse manières comme « bonnes œuvres », « conduite droite », « propre détermination de soi », « s'abstenant de la résistance délibérée », etc. ni la sainte Ecriture, connaît-elle une élection « par une foi prévue », quand bien même la foi des élus devait être placée devant leur élection ; mais conformément à l'Ecriture la foi dont les élus ont à temps appartient aux bénédictions spirituelles avec lesquelles Dieu leur a doté par son élection éternelle. Car l'écriture enseigne, ACTES 13 :48 « Les païens se réjouissaient en entendant cela, ils glorifiaient la Parole du Seigneur, et tous ceux qui étaient destinés à la vie éternelle curent ». Notre confession luthérienne aussi témoigne (Triglot, p.1065 §8; M., p.705) « L'élection interne de Dieu, cependant, non seulement destine et prévoit le salut des élus, mais elle est aussi de la volonté pleine de grâce et plaisir de Dieu en Jésus-Christ, une cause qui procure, des œuvres, des aides et la promotion de notre salut est ainsi fondé que les portes de l'enfer peuvent pas l'emporter », Mathieu 1 :18, comme il est écrit dans Jean 10 :28 : « Je leur donne la vie éternelle ; et elles ne périront jamais, et personne ne les ravira de ma main », et encore Actes 13 :48 : « les païens se réjouissaient en entendant

cela, ils glorifiaient la Parole du Seigneur, et tous ceux qui étaient destinés à la vie éternelle crurent ».

**37.** Mais tant que nous maintenons sérieusement qu'il y a une élection de la grâce, ou une prédestination au salut, ainsi décidément nous enseignons, d'autre part qu'il n'y a aucune élection du courroux, ou la prédestination à la condamnation. L'écriture révèle clairement la vérité selon laquelle l'amour de Dieu pour le monde des pécheurs perdus est universel, c'est-à-dire qu'il embrasse tous les hommes en Dieu, et que Dieu désire sérieusement d'amener tous les hommes à la foi, d'en leur préserver, et d'où les sauver, comme témoigne l'Écriture, 1 Timothée 2 :4 : « Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité ».

Aucun homme n'est perdu parce que Dieu l'a prédestiné à la condamnation éternelle-l'élection éternelle est une cause par laquelle les élus sont amenés à temps à la foi, Actes 13 :48 ; mais l'élection n'est une cause par laquelle les hommes restent non croyants quand ils écoutent la Parole de Dieu. La raison s'assigne par les Saintes Écritures pour ce fait triste est que ces hommes se jugent eux-mêmes indignes pour la vie éternelle, mettant hors d'eux la parole de Dieu et obstinément résistant le Saint-Esprit, dont la sérieuse volonté est de les amener aussi à la repentance et la foi par le moyen de la Parole, Actes 13 :46 ; 1 :51, Mathieu 23 :37.

**38.** Pour être sûr, il est nécessaire d'observer la distinction scripturaire entre l'élection de la grâce et la volonté universelle de la grâce. Cette volonté universelle de Dieu pleine de grâce embrasse tous les hommes ; l'élection de la grâce, cependant, n'embrasse pas tous, mais seulement un nombre définit que « Dieu avait choisi au salut depuis le commencement », 2 Thésaloniens 2 :13, la « ruminante », la « semence » que « le Seigneur avait laissé » romains 9 :27-29, « l'élection », Romains 11 :7 ; et pendant que la volonté universelle de la grâce est frustrée dans le cas de plus d'hommes, Mathieu 22 :14 ; Luc 7 :30, l'élection de la grâce atteint sa fin avec tous dont elle embrasse, Romains 8 :28-30 les saintes écritures cependant, distinguant la volonté universelle de la grâce et de l'élection de la grâce, ne met pas les deux en opposition l'une à l'autre. Au contraire, elle enseigne que la grâce s'occupant avec ceux qui sont perdus est sérieuse et efficace pour la conversion. Une raison aveugle en fait, déclare ces deux vérités d'être contradictoires ; mais nous nous imposons calmement sur notre raison.

La désharmonie apparente va disparaître dans la lumière du ciel, 1 corinthiens 13 :12.

**39.** En plus, par élection de la grâce, les Saintes Ecritures ne signifient pas qu'une partie du conseil de Dieu au salut selon lequel il recevra au ciel ceux qui se préservent dans la foi à la fin, mais, au contraire, les Saintes Ecritures veulent dire ceci, Dieu, avant la fondation du monde, de la grâce pure, parce que la rédemption du christ a choisi pour elle seule un nombre défini des personnes hors de la masse corrompue et leur a déterminé de les amener par la Parole et Sacrement à la foi et au Salut.

**40.** Les chrétiens peuvent et devraient être assurés de leur élection éternelle. Ceci est évident du fait que les Saintes Ecritures leur adressent comme les élus et les consolent avec leur élection, Ephésiens 1 :4 ; 2 Thessaloniens 2 : 13. Cette assurance de l'élection personnelle, cependant, ressource seulement de la foi dans l'Evangile, de l'assurance selon laquelle Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périclité point, mais qu'il ait la vie éternelle. Car Dieu n'a pas envoyé son fils dans le monde pour juger le monde ; au contraire, par la vie, la souffrance, et la mort de son fils il a pleinement réconcilié le monde entier des pécheurs avec lui-même. La FOI dans cette vérité ne laisse aucune place pour la peur selon laquelle Dieu cache encore les pensées du courroux de la condamnation nous concernant. L'Ecriture l'estime dans Romains 8 :32-33, « Lui, qui n'a point épargné son propre fils, mais qu'il a livré pour nous tous, comment ne nous donnera-t-il pas aussi toute chose avec lui ? Qui accusera les élus de Dieu ? C'est Dieu qui justifie ! » Le conseil pastoral de Luther est ainsi donc, en accord avec l'Ecriture : « Ayez un coup d'œil sur les blessures du Christ et le sang versé pour vous ; là la prédestination pourra ainsi luire » (Ed St Louis, 181, II, 181 ; Sur Gen.26 :9) Que le chrétien obtienne l'assurance personnelle de son élection éternelle aussi dans la manière enseignée par nos confessions Luthériennes (La Formule de Concorde. Triglot, p.1071, §26 ; M,p.709) : « De cela nous ne devrions pas juger selon notre raison ni selon la loi de toute apparence extérieure. Moins encore selon la loi ou de toute apparence extérieure. Moins encore devrions nous faire de tentative d'enquêter le secret, de l'abîme dissimulé de la prédestination divine, mais devrions faire très attention de la volonté de Dieu révélée. Car il a fait connaître en nous le mystère de sa volonté et l'a faite manifeste par Christ et que cela doit être prêché, Eph.1 :9 ff ; 2 Timothée 1 :9 » - Pour assurer la méthode propre de concevoir éternelle et son assurance chrétienne, les confessions

Luthériennes ont mis sur pied une longueur le principe selon lequel l'élection ne doit pas être considérée « dans une manière dénudée, comme Dieu doit être acceptable, d'où : « Celle-ci devra être épargnée, celle là devra être condamnée » (La Formule de concorde, Triglot, p.105, §9 ; M., p.706) ; mais « les Ecritures enseignent cette doctrine dans une autre façon que de nous conduire ainsi dans la Parole, Ephésiens 1 :13 ; 1 Cor.1 :7 ; exhorte la repentance, 2 Tim.3 :16 ; nous conseille à la ligne divine Eph 1 :14 ; Jean 15 :3 ; renforce la foi et nous rassure de notre salut, Ephésiens 1 :13 ; Jean 10 :27 f ; 2 Thess. 2 :13f « La formule de concorde, Triglot., p.1067, §12 ;M., p.707)- En résumé juste comme Dieu dans le temps tire les chrétiens en lui-même par l'Evangile, ainsi il leur a déjà doté dans son élection éternelle d'avec « la sanctification de l'Esprit et la croyance de la vérité, » 2 Thess. 2 :13. Donc : Si, par la grâce de Dieu, vous croyez dans l'Evangile du pardon de vos péchés à cause du Christ, vous devez être certain que vous appartenez aussi au nombre des élus, même comme l'écriture, 2 Thess.2 :13, s'adresse aux croyants Thessaloniens comme les choisis de Dieu et remercie Dieu pour leur élection.

### *de Dimanche*

**41.** Nous enseignons dans le Nouveau Testament que Dieu a abrogé le Sabbath et tous les jours saints prescrits pour l'Eglise de l'Ancienne Alliance, afin que ni « garder le sabbath ni tout autre jour » ni l'observation de tout au moins, un jour spécifique de sept jours de la semaine est ordonné ou commandé par Dieu, Col.2 :1 ; Rom.14 :5 (Confession d'Augsbourg. Triglot, p.91, §§ 51-60 ; M., p.66).

L'observation du Dimanche et autres festivaux est une ordonnance de l'Eglise, faite par la vertu de la liberté chrétienne (Confession d'Augsbourg ; Triglot, p.91 §§ 51-53, 60, M, p66. Grand Catéchisme ; Triglot, p.603, §§ 83,85,89, M., p.401).

D'où les chrétiens ne devraient pas observer ce genre d'ordonnance de l'Eglise comme ordonné par Dieu et liée sur la conscience, Colossiens 2 :16 ; Galates 4 :10. Cependant, c'est à cause de l'amour chrétien et de la paix qu'ils devraient consciemment les observer, Romains 14 :13 ; 1 Cor. 14 :10 (Confession d'Augsbourg. Triglot, p.91 §§53-56 ; M. p.67).

### ***du Millénium***

42. Avec la confession d'Augsbourg (Art. XVII) nous rejetons toute sorte de Millénialisme, ou Chiliasme, les opinions selon lesquelles Christ reviendra visiblement sur cette terre mille ans avant la fin du monde pour établir la domination de l'Eglise dans le monde ; ou que avant la fin du monde l'Eglise doit trouver plaisir d'une saison de prospérité spéciale ; ou que avant la résurrection générale au jour du jugement un nombre des chrétiens mis à part ou martyrs doit ressusciter pour régner encore en gloire dans ce monde ; ou que avant la fin du monde une conversion universelle de la nation Juive (d'Israël selon la chair) aura lieu.

Au-delà contre ceci, l'Ecriture enseigne clairement, et nous enseignons selon elle, que le royaume du Christ sur la terre restera sous la croix jusqu'à la fin du monde, Actes 14 :22 ; Jean 16 :33 ; 18 :33 ; Luc 9 :23 ; 14 :27 ; 11 :20-37 ; 2 Timothée 4 :18 ; Hébreux 12 :28 ; Luc 18 :8 ; selon que la seconde venue visible du Seigneur sera son dernier avènement, sa venue pour juger les vivants et les morts, Mathieu 24 :29-30 ; 25 :31 ; 2 Timothée 4 :1 ; 2 Thésaloniciens 2 :8 ; Hébreux 9 :26-28 ; ***selon qu'il n'y aura qu'une seule résurrection des morts***, Jean 5 :28 ; 39-40 ; ***Selon que le temps du dernier jour est, et reste inconnu***, Mathieu 24 :42 ; 25 :13 ; Marc 13 :32-37 ; Actes 1 :7, lesquels ne devaient pas être le cas si le dernier jour devrait arriver mille ans après le début du millénium ; et qu'il n'y aura aucune conversion générale, une conversion en masse, de la nation Juive, Romains 11 :7 ; 2 Corinthiens 3 :14 ; Romains 11 :25 ; 1 Thés.2 :16.

Selon ces passages clairs de l'Ecriture, ***nous rejetons tout le Millénialisme, du fait qu'il ne contredit pas seulement les Saintes écritures, mais aussi engendre une fausse conception du royaume de Christ, détourne l'espoir des chrétiens vers les buts terrestres***, 1 Corinthiens 15 :19 ; Colossiens 3 :2, et le conduit à regarder la Bible comme un livre obscur.

### ***de l'antéchrist***

43. Comme pour l'antéchrist nous enseignons que les prophéties des Saintes Ecritures concernant l'anti christ, 2 Thésaloniciens 2 :3-12 ; 1 Jean 2 :18, avaient été accomplies dans le Pape de Rome et sa domination. Tous les traits de l'antéchrist comme dessinés dans ces prophéties, incluant les plus abominables et horrible, par exemple, que l'Antéchrist « comme Dieu qui s'asseyait dans le Temple de Dieu », 2 Thésaloniciens 2 :4, selon qu'il anathémise le fond du cœur de l'Evangile du Christ, c'est-à-dire, ***la doctrine du pardon des péchés par al grâce***

*seule, à cause du Christ seulement, par la Foi seule, sans aune mérite ou dignité dans l'homme* (Romains 3 :20-28 ; Galates 2 :16) ; qu'il reconnaît seulement comme membres de l'Eglise chrétienne ceux qui s'inclinent à son autorité ; et que comme un déluge, il avait dompté toute l'Eglise avec sa doctrine antichrétienne jusqu'à ce que Dieu l'avait révélé par la REFORME-ces traits sont les caractéristiques mêmes de la papauté ( cfr Smalcald Articles. Triglot, p.515, §§39 à 41 ; p.401, §45 ; M. , pp 336,258). D'où nous souscrivons à la déclaration de confessions selon laquelle le Pape est « L'Antéchrist même » (Smalcald Articles. Triglot, p.475, §10 ; M., p.308).

### *des Questions ouvertes*

44. Ces questions dans le domaine de la doctrine chrétienne peuvent être appelées questions ouvertes dont l'Ecriture ne répond pas du tout ou non clairement. Du fait que ni l'individu ni l'Eglise comme un ensemble est permise de développer ou accroître la doctrine chrétienne, mais sont plutôt ordonnés et recommandés par Dieu et continuer dans la doctrine des Apôtres, 2 Thésaloniciens 2 :15 ; Actes 2 :42, les questions ouvertes doivent rester des questions ouvertes. - A ne pas inclure dans les questions ouvertes sont les suivants : la doctrine de l'Eglise et le ministère de Dimanche de chiliasme, et de l'Antéchrist, ces doctrines étant clairement définies dans l'Ecriture.

### *Des Symboles de l'Eglise Luthérienne*

45. Nous acceptons commençons confessions tous les symboles contenus dans le Livre de Concorde de l'an 1580.-Les symboles de l'Eglise Luthérienne ne sont pas une règle au-delà de la Foi, et supplémentaire à l'Ecriture, mais une confession des doctrines de l'Ecriture contre ceux qui renient celles-ci.

46. Du fait que l'Eglise chrétienne ne peut pas faire des doctrines, mais peut et devrait simplement professer la doctrine révélée dans la Sainte Ecriture, les décisions doctrinales des symboles sont reliées sur la conscience et non pas parce que notre Eglise les ait faits ni parce qu'elles sont le résultat des controverses doctrinales, mais seulement parce qu'elles sont les décisions doctrinales de la Sainte Ecriture elle-même.

47. Ceux qui désirent être admis dans le ministère public de l'Eglise Luthérienne s'engagent eux-mêmes à enseigner selon les symboles « non pas conformément », mais « parce que », les symboles

s'accordent avec l'Ecriture. Quiconque est incapable d'accepter comme Scripturale la doctrine part des symboles Luthériens et leur rejet des erreurs correspondantes ne doivent pas être admis dans le Ministère de l'Eglise Luthérienne.

**48.** L'obligation confessionnelle couvre toutes doctrines non seulement celles qui sont traitées ex professo, mais aussi celles qui sont simplement introduites dans le soutien d'autres doctrines. L'obligation ne s'étend pas aux déclarations historiques, « question purement exégétiques », et d'autres matières n'appartenant pas au contenu doctrinal des symboles. Toute doctrine des symboles sont basées sur les déclarations claires de l'Ecriture.

